

67



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le jeudi 15 avril 2010

**Quatrième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le jeudi 15 avril 2010

13 h

Prière.

Le président de la Chambre statue que la pétition 248, présentée par M. Fraser le 6 avril 2010, non en bonne et due forme, était donc irrecevable.

M. Williams donne avis de motion 70 portant que, le mercredi 21 avril 2010, appuyé par M. P. Robichaud, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre le nombre d'emplois créés depuis le 3 octobre 2006 par des agences, commissions, secrétariats, bureaux, corporations de la Couronne et autres organismes du gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick, avec chiffres communiqués par région et par organisme, mais en excluant les ministères comme tels.

Il est unanimement convenu d'impartir une journée de plus au débat sur les projets de loi d'initiative ministérielle énumérés dans la motion 65.

L'hon. M. Byrne, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la deuxième lecture des projets de loi 26 et 58 soit appelée. La Chambre se formera ensuite en Comité plénier pour étudier les projets de loi 26, 58, 45, 54, 49, 40, 39, 37 et 38.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

55, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le capital des corporations financières* ;
56, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Sont lus une deuxième fois les projets de loi suivants :

26, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux* ;
58, *Loi relative à la langue et aux services de santé.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient renvoyés au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M^{me} C. Robichaud.

La séance, suspendue à 16 h 12, reprend à 16 h 25 sous la présidence de M^{me} C. Robichaud.

Il est unanimement convenu que, à la présentation du rapport du Comité plénier à la Chambre, la recommandation d'adoption du projet de loi 58 s'appuie sur l'affirmation unanime que ce projet de loi doit être conforme aux principes et à l'esprit de la *Loi sur les langues officielles* et de la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. La présidente du comité, M^{me} C. Robichaud, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

26, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux* ;
54, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*.

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet des projets de loi suivants :

45, *Loi sur les emprunts de 2010* ;
58, *Loi relative à la langue et aux services de santé*.

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 219

(14 avril 2010).